

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **27 avril 2009**

Décision n° **B-2009-0853**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Quartier Haute Roche - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 20 avril 2009

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Philip, Arrue, Barge, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Blein), M. Sangalli.

Absents non excusés : M. David G..

Bureau du 27 avril 2009**Décision n° B-2009-0853**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Quartier Haute Roche - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2009 - Conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La convention-cadre relative à la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la commune de Pierre Bénite pour la période 2008-2009 a été approuvée par délibération n° 2008-4786 du conseil de Communauté du 11 février 2008, avec les partenaires suivants : la commune de Pierre Bénite, l'Etat, la région Rhône-Alpes et les bailleurs sociaux du territoire (OPH du Rhône, Sollar, Adoma).

La programmation des actions pour l'année 2009 répond aux objectifs suivants :

- le maintien de la qualité du service rendu aux habitants des résidences de l'OPH du Rhône par un entretien renforcé des parties communes et des espaces extérieurs, la réfection des peintures des parties communes, la remise en état des logements avant relocation,
- l'amélioration du cadre de vie des résidents du foyer Adoma Les Amandiers (entretien renforcé des espaces résidentiels) et la prévention des troubles de la vie collective,
- le soutien aux habitants de la copropriété du Soleil et au syndicat des copropriétaires par la mise en place d'une action d'entretien renforcé dans les parties communes et sur les espaces extérieurs de la résidence,
- la sensibilisation des habitants aux questions de l'urbanisme, du cadre de vie et de la consommation à travers les actions menées par la Confédération nationale du logement (CNL).

Le coût global des actions définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2009 est estimé à 331 475 € TTC avec un engagement financier de la Communauté urbaine de 41 000 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2009 détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est joint en annexe ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - la programmation 2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) pour la commune de Pierre Bénite telle que présentée en annexe,

b) - la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur totale de 41 000 € nets de taxes.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions de participation financière pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - comptes 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1967.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 28 avril 2009.